



## REGLEMENT D'ACCES ET D'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORTS

### DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement est valable pour le terrain multisports situé sur la commune de PUYCAPEL, 5 rue des érables, Calvinet, 15340 Puycapel, géré et administré par la commune de Puycapel. C'est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions. En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions d'utilisation ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs. De même, elle ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à leur disposition.

### DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

Le terrain multisports permet l'initiation et la pratique de plusieurs sports, il est uniquement destiné et conçu pour les activités suivantes : football, basket-ball, hand-ball, volley-ball, badminton, mini-tennis.

Toute autre activité pour laquelle il n'est pas destiné est interdite : rollers, planches à roulettes, deux roues ou engins à moteur.

Les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu. Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives.

L'absence d'équipements adaptés entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

La municipalité ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

### CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

L'utilisation de l'espace de jeu est libre et doit se faire dans la convivialité.

Le terrain multisports est ouvert au public tous les jours de 8h30 à 22h00.

La commune se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et le respect du voisinage. Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres et avoir un comportement respectueux. Le terrain multisports ne doit pas être utilisé en cas de grosses intempéries (neige, verglas, pluie, vent violent).

L'accès aux enfants de moins de 36 mois est interdit, même si ces enfants sont accompagnés par une personne majeure.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

L'accès aux équipements proposés par le terrain multisports est libre, réservé à tout pratiquant à partir de 8 ans sous réserve du respect du présent règlement et sous réserve d'être accompagné par un adulte responsable.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

### CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE

Il est formellement interdit d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives, de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles, de structures, de matériels non adaptés ou hors normes. Sont interdits dans l'enceinte du terrain : tout type de véhicules à moteur ou à roues (rollers, skate, trottinette, vélo et engins motorisés). Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- Respecter les riverains en évitant toute nuisance sonore,
- Respecter le matériel mis à disposition,
- Éviter toute projection de cailloux sur le terrain

- Laisser les lieux propres.

Il est interdit :

- De pénétrer sur le terrain avec des cigarettes, un narguilé, des stupéfiants, de l'alcool, des médicaments ou de la nourriture.
- De faire du feu
- De grimper sur la structure du terrain, sur les filets
- De porter des chaussures à crampons
- D'introduire tout animal (même tenu en laisse) ou tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteilles en verre)
- De se livrer à des activités commerciales ou idéologiques, ambulantes ou non, sans autorisation préalable de Monsieur le Maire.

Le non-respect du règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou toute autre sanction de droit.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport en respectant les autres et le matériel mis à leur disposition. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable, sans danger pour soi et pour les autres. Il est rappelé que le pratiquant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

### RESPONSABILITE

Les activités pratiquées par les utilisateurs le sont à leurs risques et périls et sous leur seule responsabilité ou celle de leurs parents ou accompagnateurs, aucune surveillance n'étant assurée par du personnel municipal. La commune de Puycapel décline toute responsabilité en cas d'accident ou pour tous les préjudices que pourraient subir les personnes présentes sur le site et les installations, en particulier en cas d'accident ou de vol.

Les adeptes sont invités à contracter toute assurance nécessaire à la pratique de ces sports, et en tout état de cause à vérifier que leur responsabilité civile est couverte en cas d'accident.

### APPLICATION DU REGLEMENT

Les agents de la force publique et les agents municipaux sont habilités à faire appliquer le présent règlement. Toute infraction pourra donner lieu à un procès-verbal établi par un agent assermenté.

### MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles sur le terrain multisports, les usagers ou toute autre personne constatant ces dégradations seront tenus d'avertir la mairie de Puycapel au 04 71 49 94 32 ou 04 71 49 96 37.

### CONTACTS UTILES :

MAIRIE DE PUYCAPEL

Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL

Téléphone : 04 71 49 94 32 (Calvinet) 04 71 49 96 37 (Mourjou)

Courriel : mairie@puycapel.fr

Le samu 15

Les pompiers 18 ou 112

La gendarmerie nationale 17

Fait à Puycapel, le 05 juin 2021

Le Maire, François DANEMANS

